



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE : - 6 AVR. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° Délibération :	Date de convocation :	Date de séance :	Nombre de délégués :
2021-004	04/03/2021	25/03/2021	En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 36

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars les élus délégués du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais se sont réunis en comité syndical et ont voté sous forme dématérialisée.

Etaient présents :

ANGE	Philippe DESMAREST	NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE
BILLY	Jean-Marc NORBERT	OISLY	Christin FINOT
CHATEAUVIEUX		PONTLEVOY	Jean-Louis BERTHAULT
CHATILLON-SUR-CHER	Bruno DANGER	POUILLE	Alain GOUTX
CHATRES-SUR-CHER	Sylvie DOUCET	PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Aurélien BERTRAND
CHEMERY		ROMORANTIN-LANTHENAY	Michel GUIMONET
CHISSAY-EN-TOURAIN	Philippe PLASSAIS	ROUGEOU	
CHOUSSY		SAINT AIGNAN-SUR-CHER	Eric CARNAT
COUDES		SAINT GEORGES-SUR-CHER	Bernard CLICHY
COUFFY	Stéphanie SICAUT	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Jean-Claude HENAULT
COURMEMIN		SAINT JULIEN-SUR-CHER	Romain SOURIOUX
FAVEROLLES-SUR-CHER		SAINT LOUP-SUR-CHER	
FRESNES	Patrick GAUTIER	SAINT ROMAIN-SUR-CHER	
GIEVRES	Marie-Thérèse DRUESNE Françoise GILOT- LECLERC	SASSAY	Sylvianne TURMEAUX
GY-EN-SOLOGNE		SEIGY	Guy DUCHOSSOIS Pedro BÄCHLER
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	SELLES-SUR-CHER	Stella COCHETON
LANGON-SUR-CHER	Philippe VERNEUIL	SOINGS-EN-SOLOGNE	
LASSAY-SUR-CROISNE		THESEE	Daniel CHARLUTEAU
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Quentin LEGOUY	VALLIERES-LES-GRANDES	
		VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Bruno MARECHAL
		VILLEHERVIERS	François CAVALIE
		CC VAL DE CHER - CONTROIS	Jacques PAOLETTI
		CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	
LOREUX	Joël HERISSET	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Marie JANSSENS
MARAY		CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jacques MARIER
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINNEAU	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Louis de REDON
MEHERS		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MEUSNES		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MONTHOU-SUR-CHER		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MONTRICHARD - VAL DE CHER		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
MUR-DE-SOLOGNE	Pascal PICARD	CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Etaient absents excusés : (pouvoir à), (pouvoir non valide)

Régis LESEC ; Christian SAUX (excusé) ; Nicolas BARRAS ; Ludovic BRIANDET ; Nicole DESEQUELLES ; Anne-Marie THEVENET ; Annie LEVAUX ; Gilles PELLE ; Sylvie BOREL ; Marie-Claude DEMOULIN ; Anne BOURDIN ; Géraldine VEUX ; Gérald LEVIER ; Edwige DUVAL ; Gilles CHANTIER ; Elisabeth AUGÉ ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Gilles DESLOGES ; Manuel TEXEIRA ; Anne-Laure CHEVALIER ; Sylvain DURAND ; Michel BAUD ; Martine BOILEAU ; Béatrice HUC (excusée) ; Patrice RUDAULT ; Sabrina COMPAIN ; Pascale TETOT ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Éric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Marianne HEMON ; Gérard THUE ; Gilles BELLARD ; Cédric DEVANNE ; Gilles GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Martine TONNARD ; Carole ROUSSEAU ; Céline CHUET ; Jean-François MARINIER ; Marceau MARCQ ; Pierre LANGLAIS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Claude GAGUEUX ; Yves VILLANUEVA ; Bérénice CULIOLI ; Florence DANIAU ; Christian GUESNARD ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Jeanny LORGEUX (excusé) ; Christophe LAUNAY ; Jean-Christophe ROUET ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Florence MALLIET ; Pierre BARBE ; Fabrice TRIOREAU ; Michel TROTIGNON ; Sandra TARTARIN ; Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED ; Marie-Laure BERTHIER ; Bernard BIETTE ; Anne-Marie DELALANDE ; Sylvie PAVONE ; Eric LACROIX ; Patrick LEFRENE ; Nelly ANTOINE ; Hervé DELORME ; Alain POMA (excusé) ; Nicole ROGER (excusé) ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Christina BROWN ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Philippe SARTORI (excusé) ; Geneviève REPINCAU ; Tania ANDRE (Conseillère Régionale, excusée)

Philippe SARTORI donne pouvoir à André COUETTE.

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET

N° délibération : 2021-004



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

**OBJET :**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	113 180,05 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	€
- un excédent cumulé d'investissement de	4 828,59 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de	€
- un solde positif de restes à réaliser	€
ou - un solde négatif de restes à réaliser	€

I. Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

à titre obligatoire :

- ♦ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) ..... 0 €

le solde disponible est affecté comme suit :

- ♦ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) ..... 0 €
- ♦ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement(ligne 002)..... 113 180,05 €

II. Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

..... 0 €

Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Christophe THORIN**  
**Le Président du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais**



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

N° délibération : 2021-004